

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 NOVEMBRE 2025

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 9

Votants : 11

Convocation du 15 novembre 2025

Affichage du 17 novembre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le 21 novembre, à 20H30, légalement convoqué, par M. Franck DIEDLER, Maire, dans la salle de réunion de la Mairie.

Etaient présents :

Isabelle BELLOY, Sédrick BLIN, Franck DIEDLER, Thomas JOB, Robert JOUSSEMET, Sébastien KEMPFF, Denise MATHIEU, Catherine RAMPON, Philippe THIVET.

Excusé : Patrick HERDIER, Christiane WINIGER

Absent :

Procurations : - Patrick HERDIER donne procuration à Robert JOUSSEMET,
- Christiane WINIGER donne procuration à Franck DIEDLER,

Considérant que le quorum est atteint, la séance du Conseil Municipal est ouverte à 20H38.

Sédrick BLIN est désigné secrétaire de séance.

DÉLIBERATION N°020/2025 : Société Publique Locale SPL-XDEMAT- Renouvellement de la convention de prestations intégrées

Rapporteur : Franck DIEDLER

Par délibération du 02/11/2018, le Conseil Municipal a décidé de devenir actionnaire de la société SPL-XDEMAT créée en février 2012 par les Départements des Ardennes, de l'Aube et de la Marne, et rejoint ensuite par les départements de l'Aisne, la Haute-Marne, La Meuse, La Meurthe et Moselle et les Vosges afin de bénéficier des outils de dématérialisation mis à disposition comme XMARCHES, XACTES, XPARAPH, XFLUCO, XCONVOC, XELEC, XSMS,

A cette fin, il a acheté une action de la société, désigné son représentant au sein de l'Assemblée générale, approuvé les statuts de la société SPL-XDEMAT et le pacte d'actionnaires, signé une convention de prestations intégrées et versé chaque année, une cotisation à la société.

Cette convention arrivant à expiration, il convient pour continuer à bénéficier des outils de dématérialisation proposés par la société, de la renouveler en signant une nouvelle convention.

Les tarifs de base de SPL-XDEMAT (216 € en 2025) n'ont pas changé depuis sa création et de nouveaux outils sont chaque année, développés pour répondre aux besoins de ses collectivités actionnaires.

Il est proposé au Conseil Municipal de signer avec la société SPL-XDEMAT une nouvelle convention pour une durée de 5 ans.

Il convient de rappeler que la Collectivité exerce différents contrôles sur la société :

- un contrôle direct via son représentant à l'Assemblée départementale,
- un contrôle indirect via le représentant au sein du Conseil d'administration de la société SPL-XDEMAT, de toutes les collectivités actionnaires, membres de l'Assemblée spéciale du département, désigné après les dernières élections municipales. Ce représentant exerce durant son mandat, un contrôle conjoint sur la société au titre de l'ensemble des collectivités et groupements de collectivités actionnaires situés sur un même territoire départemental (autres que le Département) qu'il représente.

Vu le Code général des collectivités territoriales en ses articles L. 1524-1, L. 1524-5 et L. 1531-1,

Vu les statuts et le pacte d'actionnaires de la société SPL-XDEMAT,

Vu le projet de convention de prestations intégrées,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide l'unanimité :

- D'approuver le renouvellement rétroactivement à compter du 01/01/2024, pour 5 années, de la convention de prestations intégrées entre la Collectivité et la société SPL-XDEMAT, afin de continuer à bénéficier des outils de dématérialisation mis par la société à la disposition de ses actionnaires,
- D'autoriser le Maire à signer la convention correspondante.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,




COMMUNE de MATZENHAUSEN
1951

Franck DIEDLER